

Zeitschrift:	Arbido
Herausgeber:	Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band:	13 (1998)
Heft:	1
Artikel:	Réalisation du système de prêt interbibliothèques global
Autor:	Mettraux, Béatrice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-770251

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hoffnung auf den Gesetzgeber für riskant. Allerdings ist der Zeitpunkt auch günstig. In der EU ist eine Richtlinie zum Schutz von Datenbanken in Kraft, und im Rahmen der Welturheberrechtsorganisation ist ein Staatsvertrag über Rechte an Datenbanken in Ausarbeitung, der voraussichtlich 1999 beschlossen werden dürfte. Die Schweiz wird ihr Urheberrechtsgesetz ohne Zweifel diesen Regelungen anpassen und den Datenbankenschutz ebenfalls einführen. Im Rahmen dieser Gesetzesrevision wäre es vielleicht auch möglich, eine Neufassung der Gesetzesvorschrift über die Archivierung zu erreichen. Ich bin allerdings überzeugt, dass eine solche Bestimmung nicht mehrheitsfähig ist, wenn die Bibliotheken nicht auch eine Vergütung für die Ausleihe akzeptieren, also den bei der letzten Revision des Urheberrechtsgesetzes so vehement bekämpften Bibliotheksrappen.

- Den dritten und wohl sinnvollsten Ausweg sehe ich in einem kollektiven Rechteerwerb durch die Institution, welche für die Mikroverfilmung verantwortlich ist. Dabei würden die erforderlichen Rechte pauschal erworben und durch eine entsprechende Pauschalzahlung abgegolten. Partnerin für eine solche Vereinbarung wäre die Verwertungsgesellschaft Pro Litteris, welche eine Vielzahl von Autorinnen und Autoren vertritt und die Rechte der übrigen in Form einer Geschäftsführung ohne Auftrag wahrnehmen kann. Ob diese Verwertungsgesellschaft an einer solchen Regelung interessiert ist, weiß ich nicht. Allerdings habe ich Kenntnis davon, dass Pro Litteris im Hinblick auf elektronische Pressearchive an solchen Lösungen arbeitet.

Ich möchte hier keine Empfehlung für ein bestimmtes Vorgehen abgeben. Es scheint mir aber klar zu sein, dass die urheberrechtlichen Probleme im Zusammenhang mit der Nutzung archivierter Zeitungs- und Zeitschriftenbestände ernst genommen werden müssen ♦

RÉALISATION DU SYSTÈME DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES GLOBAL

UN AN APRÈS SON DÉMARRAGE, VOICI UN BILAN DES OBJECTIFS ATTEINTS PAR LE PROJET ILL DE LA BBS

Au printemps 1995 la BBS a automatisé, à l'aide des technologies disponibles sur le serveur WWW, les fonctionnalités liées à la demande de photocopies d'articles de périodiques. A cet effet, une page WEB fut réalisée, permettant la saisie des commandes de photocopies et englobant le système de prépaiement de celles-ci sous forme de vignettes électroniques.

Au vu des résultats positifs atteints au terme de la première année d'utilisation, le Comité-directeur BBS confia dès la fin de l'année 1996 la réalisation d'une application incluant la globalité du prêt interbibliothèques (prêt d'ouvrages et commande de photocopies) avec pour objectif, à fin 1998, la réalisation d'un système de prêt interbibliothèques global.

1 LES ACTIVITÉS DE DÉCEMBRE 1996 À JUIN 1997

Le groupe de travail BBS ILL/DD Project Workgroup

Dès la fin de l'année 1996, un groupe de travail a été mis sur pied. Le BBS ILL/DD Project Workgroup (ci-après WG) est constitué d'une quinzaine de professionnels du prêt interbibliothèques et a pour tâche d'accompagner le développement du système global. Ses tâches principales ont été:

• La définition des spécifications

Les bases de travail pour l'élaboration des spécifications de la future application sont les normes ISO 10160 et 10161-1 (Interlibrary Loan Application Service Definition and Protocol Specification). Par une description exhaustive des différentes étapes et actions du prêt interbibliothèques, la définition des spécifications a été faite en deux parties: les actions de type Requester (Commandes de photocopies/monographies) et les actions de

type Responder (Répondre aux commandes). Le groupe de travail traite des deux aspects (car chaque partenaire se retrouve en principe dans l'une et l'autre des fonctions) pour assurer une continuité et une cohérence dans la réflexion.

La référence aux normes ISO nous donne la possibilité d'une compatibilité appréciable avec les systèmes de prêt interbibliothèques «locaux», ainsi qu'avec les systèmes étrangers. Notre projet dans l'ensemble, et plus spécifiquement la phase de définition des spécifications, bénéficie de l'appui et du conseil de membres de ARL-NAILDD (Association of Research Libraries, North American Interlibrary Loan and Document Delivery Project) et IPIG (ILL Protocol Implementors Group of the North American Interlibrary Loan and Document Delivery Project).

Notre projet a été enregistré auprès du groupe de travail Prêt interbibliothèques de l'IFLA.

• La définition de la langue du module

Afin de limiter le travail de traduction et de mise à niveau en phase de développement, l'anglais a été choisi comme langue de développement. Lorsque l'application sera terminée, la documentation ainsi que le «customizing» de celle-ci seront traduits.

• La définition des priorités pour la capture des notices

Etant donné la multiplicité des sources catalographiques en Suisse, un ordre de priorité a été défini par le WG pour le développement d'applets (programmes internet) permettant la capture des données et l'insertion de celles-ci automatiquement dans un bulletin électronique de prêt.

Le serveur www.ill.ch

L'ensemble du projet est basé sur le WWW, et c'est pourquoi notre serveur est, tout en étant l'outil de communication par excellence, un outil de travail. Afin de nous assurer une accessibilité sans équivoque, nous avons acquis le nom de domaine ill.ch. Le serveur en cours de réalisation est le point de référence et de convergence pour le prêt

interbibliothèques en Suisse.

L'application ILL/DD y est chargée.

On y trouve donc actuellement:

- les outils pour le prêt interbibliothèques
- un formulaire électronique d'adhésion au ILL électronique
- des documents descriptifs du projet BBS ILL/DD
- des liens sur tous les sites en relation avec notre projet.

Parallèlement, un système de mailing lists et de news a été mis sur pied. La consultation du serveur ainsi que l'utilisation des outils développés peut se faire par le biais de Netscape et de Microsoft Explorer. Les fonctionnalités propres à ces deux programmes sont complémentaires à la convivialité qu'offre le système en cours d'élaboration. Une bonne connaissance d'un de ces programmes est par conséquent souhaitable.

2 LES ACTIVITÉS DE JUILLET À DÉCEMBRE 1997

Les tâches suivantes ont été planifiées pour le second semestre 1997:

- Poursuite de la réalisation d'applets pour les catalogues VTLS
- Rédaction des spécifications I de l'application ILL/DD jusqu'à fin septembre 1997
- Validation des spécifications I et rédaction des spécifications II jusqu'à fin décembre 1997
- Développement d'une offre de for-



mation pour les nouveaux utilisateurs: le cercle des utilisateurs s'élargissant à des bibliothèques de plus en plus nombreuses et de types très variés, un accent tout particulier a été mis sur la formation: 3 journées de cours ont été organisées en novembre et en décembre 1997 pour une soixantaine de collaborateurs et de collaboratrices des services de prêt interbibliothèques. D'autres journées sont d'ores et déjà planifiées en janvier 1998.

3 NOMBRE DE BIBLIOTHÈQUES UTILISANT LE SYSTÈME ILL

Le nombre d'utilisateurs institutionnels va croissant et nous comptons aujourd'hui une soixantaine de bibliothèques membres. Tous les types de bibliothèques sont représentées, aussi bien les bibliothèques universitaires, scientifiques, médicales que les bibliothèques cantonales et de culture générale.

4 DESCRIPTIF DES FONCTIONNALITÉS ACTUELLEMENT DISPONIBLES

Les outils développées peuvent se répartir en deux catégories:

- d'une part, les applications nécessaires à la création d'une demande de prêt interbibliothèques, c'est à dire les outils propres au requester
- d'autre part, celles indispensables au traitement de chaque demande, c'est à dire à la fois les outils nécessaires au responder et les fonctionnalités administratives.

LES OUTILS «REQUESTER»: LA CRÉATION D'UNE DEMANDE

Dans sa section Tools Netcatalog Services, l'utilisateur a deux procédures à disposition pour la création des demandes:

A) La commande de monographies (Sibil-DSV/St.Gall)

La commande de monographies est actuellement totalement automatisée pour les ouvrages se trouvant dans le catalogue collectif du réseau Bâle-Berne. Cette applet a été réalisée prioritairement pour palier la disparition de la messagerie Intercom au sein du réseau Bâle-Berne.

Une applet similaire fonctionne dès la mi-décembre 1997 sur le catalogue SIBIL de St. Gall permettant la commande totalement automatisée pour les ouvrages s'y trouvant.

C'est sur ces modèles que seront développées les prochaines applets permet-

tant une procédure similaire pour les grands catalogues suisses, prioritairement les catalogues utilisant le logiciel VTLS (RERO, RP, Helvetica).

Applet DSV/St.Gall

L'applet DSV, aussi connue sous le nom hybride de SibILL, a été réalisée durant les trois premiers mois de l'année. Pour permettre un déploiement le plus large possible de cette application, le langage JAVA a été choisi comme langage de programmation. L'avantage évident de JAVA est lié à son indépendance au niveau matériel et logiciel, ainsi qu'au fait que l'application est à la fois locale chez l'utilisateur et distribuée depuis un serveur. Ceci nous permet d'apporter des modifications au logiciel et de savoir que ces changements seront disponibles pour l'utilisateur dès le prochain téléchargement de l'applet.

B) La commande de photocopies d'article de périodique (Web base generic)

L'application a été développée dans le but d'automatiser la commande de photocopies d'articles de périodiques ou d'ouvrages. Elle existe sous deux formes:

- une forme interactive, disponible en se branchant sur le serveur www.ill.ch et,
- une forme batch permettant la rédaction de plusieurs commandes et l'envoi groupé en un seul E-Mail de celles-ci à l'aide du programme ONLORD.

Le logiciel ONLORD permet le traitement de références bibliographiques et la localisation d'un lot de commandes de prêt interbibliothèques. Les commandes ainsi générées sont regroupées et envoyées dans un seul E-Mail qui est récupéré par le serveur www.ill.ch. Elles sont alors redistribuées automatiquement par le biais du serveur et suivent les procédures identiques aux autres commandes.

Utilisé depuis de nombreuses années afin de faciliter le paiement des photocopies d'articles de périodiques, le système des vignettes a été automatisé.

Chaque institution utilisant le module de prêt interbibliothèques électronique doit obtenir des vignettes par le biais du serveur. Elles se présentent sous forme de numéros. Dans un délai très court, le serveur livre, par retour d'E-mail, le nombre de vignettes demandées.

Les vignettes sont facturées à l'expéditeur uniquement lorsque la commande a été honorée. Les vignettes incluses

dans des commandes non-honorées ne sont pas facturées par la BBS, mais elles ne peuvent plus être utilisées pour de nouvelles commandes.

LES OUTILS «RESPONDER»: LE TRAITEMENT DE LA COMMANDE

Chaque utilisateur a à sa disposition plusieurs outils permettant le traitement et la gestion des commandes:

ILL Watch

Cette fonctionnalité permet de consulter en tout temps et en temps réel l'état de chaque commande et l'endroit où elle se trouve, ceci aussi bien du point de vue Requester que Responder. L'affichage permet de distinguer les commandes de monographies ou de périodiques ainsi que les commandes acceptées ou rejetées.

ILL Reject

Cette fonctionnalité est utilisée par la bibliothèque Responder lorsque celle-ci ne peut pas honorer une commande. A cet effet, elle utilise des codes de rejet numériques.

ILL Bill

Chaque utilisateur a la possibilité de consulter en temps réel l'état de son compte ILL. Il peut voir d'une part pour quelle somme il a effectué des commandes (Requester) et d'autre part pour quelle somme il a effectué des photocopies (Responder). Chaque mois, la BBS envoie une facture ou un remboursement à chaque utilisateur.

E-Cash

Chaque utilisateur peut commander des numéros symbolisant les vignettes à prépaiement pour la commande de photocopies d'articles de périodiques.

EN CONCLUSION

Si l'utilisation du système de prêt interbibliothèques de la BBS vous intéresse, alors n'hésitez pas à consulter notre site www à l'adresse suivante:

<http://www.ill.ch>

En tant que membre collectif BBS, vous pouvez obtenir une convention d'utilisation en contactant directement le Secrétariat BBS à l'adresse suivante: Alain Huber, huber@bbs.ch ou au n° de téléphone 031/382.42.40

Pour toutes questions concernant les aspects d'utilisation contactez

Béatrice Mettraux

(Beatrice.Mettraux@com.menet.ch)

et pour toutes les questions techniques Richard Mercille (rim@dtland.ch).

*Au nom du projet BBS ILL/DD:
Béatrice Mettraux*

LA BIBLIOTHÈQUE DU 21^e SIÈCLE

Par Françoise Félicité

Envisager la construction d'une bibliothèque d'étude et de recherches à l'heure de toutes les contradictions entre conservation et innovation représente un défi dont la relève ne manque pas d'intérêt. Pour celle de l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI à Genève) au 21 siècle, il y a lieu de définir un nouveau profil.

S'il n'existe pas de bibliothèque idéale, aucun modèle n'est applicable tel quel à la réalisation d'un site universitaire spécifique. Il doit s'inspirer des missions primordiales de l'université passant obligatoirement par la formation, l'incitation et le support à la recherche, qui définissent son mode de fonctionnement. Il est donc nécessaire d'en tenir compte lors de l'élaboration du programme initial et d'en préciser les objectifs. La bibliothèque universitaire doit permettre à son lectorat de s'identifier à elle comme elle doit projeter l'image de la philosophie et des programmes de l'institution qu'elle dessert. Pour cela elle se doit d'être:

- accessible et largement ouverte
- adaptée aux besoins des lecteurs
- attrayante par son esthétique et son style d'accueil
- diversifiée dans les types de documents et de supports offerts
- intégrée à la vie académique qu'elle doit mettre en valeur.

La planification précédant la construction d'une bibliothèque adaptée aux enjeux du 21^e siècle doit s'appuyer sur deux axes: la solide connaissance de son passé et la nécessité de l'intégration des nouvelles technologies dans ses services. Ainsi, la bibliothèque du futur ne doit plus être réduite au rôle d'un dépôt mais doit projeter l'image d'un prisme fonctionnel alliant une articulation de services à la conservation des précieux supports du passé.

Organisée comme un relais du savoir elle doit être capable de mettre en valeur ses acquis en utilisant les



Foto: WNW

immenses développements de l'évolution technologique.



Grâce à son architecture, l'édifice contemporain doit contribuer à projeter l'image de la stabilité face à l'explosion des données.

Sa nouvelle représentation doit exprimer l'esprit de modernité. Passage obligé au carrefour de la recherche d'information spécifique, la nouvelle bibliothèque doit offrir des lieux de travail harmonieux et confortables. L'utilisation de la lumière naturelle, l'orientation des locaux s'ouvrant largement sur les espaces verts environnants doivent contribuer à faire de tous les sites affectés à l'étude des incitations à la lecture dans des conditions de lisibilité parfaite, favorable à l'épanouissement de l'être humain.



Si la bibliothèque de l'IUHEI est universitaire, elle est surtout spécialisée et plus particulièrement destinée aux étudiants de troisième cycle. Les documents qu'elle met à leur disposition sont souvent à tirages limités, rares et onéreux. C'est pourquoi elle doit conserver un profil matériel pour assurer la gestion de ses propres ressources en s'adaptant parallèlement au concept de bibliothèque virtuelle. Elle devra opérer sa mutation en un système d'information et de bibliothèque en offrant la disponibilité sur la place de travail du lecteur des informations sous forme imprimée ou électronique et l'accès au réseau informatique planétaire. Ces connexions lui permettront de poursuivre l'établissement des liens avec les sites diffusant des enseignements et des recherches identiques ou proches de ceux de l'Institut.

Françoise Félicité,
directrice de la bibliothèque de
l'Institut universitaire de hautes études
internationales (IUHEI) à Genève.